

AVIS PUBLIC COLLECTIF
RÔLES TRIENNAUX 2^E ET 3^E ANNÉES
D'ÉVALUATION FONCIÈRE OU DE VALEUR LOCATIVE

AVIS PUBLIC est par les présentes, DONNÉ par les directeurs(trices) généraux(ales) et secrétaires-trésoriers(ères) et/ou la greffière soussignés que les rôles triennaux d'évaluation foncière (F) et de la valeur locative (L) entreront dans l'année deux ou trois (voir ci-après 2 ou 3) de leurs exercices en 2022 et sont disponibles pour consultations aux bureaux des directeurs(trices) généraux(ales) et secrétaires-trésoriers(ères) et/ou greffière pour les municipalités suivantes :

MUNICIPALITÉS	ADRESSES	
SAINTE-MARIE	270, AVENUE MARGUERITE-BOURGEOYS	F-2 L-2
SAINTE-MARGUERITE	268, RUE SAINT-JACQUES	F-3
SAINTE-HÉNÉDINE	111, RUE PRINCIPALE	F-3
SCOTT	1070, ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY	F-3
SAINT-BERNARD	1512, RUE SAINT-GEORGES	F-3
SAINT-ISIDORE	128, ROUTE COULOMBE	F-3

L'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) est :

MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
103-268, rue d'Assise
Vallée-Jonction (Québec) G0S 3J0


Que toute personne désireuse de demander une révision administrative à l'égard du rôle d'évaluation foncière ou de la valeur locative, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de l'article 174 de la Loi sur la fiscalité municipale du Québec, **DOIT** le faire au cours de l'exercice pendant lequel survient l'événement justifiant la modification ou du suivant et **DOIT** :

- Remplir le formulaire intitulé « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE » ou « DEMANDE DE RÉVISION DU RÔLE DE LA VALEUR LOCATIVE » qui est disponible au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Remettre le formulaire dûment rempli au bureau de l'organisme municipal responsable de l'évaluation.
- Joindre au formulaire la somme déterminée par le règlement 358-05-2016 de l'organisme municipal responsable de l'évaluation aux fins de la révision administrative et applicable à l'unité d'évaluation visée.

Donné à Vallée-Jonction, le 27 septembre 2021.

Les directeurs(trices) généraux(ales) et secrétaires-trésoriers(ères) et/ou la greffière

Hélène Gagné, Maryline Blais, Yvon Marcoux, Marie-Michèle Benoit, Marie-Ève Parent, Marc-Antoine Tremblay



Mario Caron
Directeur général
et secrétaire-trésorier